



Luxembourg, le 22 NOV. 2016

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 2471 du 14 octobre 2016 de Messieurs les députés Max Hahn et Claude Lamberty, concernant le concept de « vague verte », tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
**Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des
Infrastructures, à la question parlementaire N°2471 du 14 octobre 2016
des Messieurs les Députés Max HAHN et Claude LAMBERTY**

Par leur question parlementaire, les honorables Députés s'enquièreent du système de « vagues vertes » pour les feux tricolores.

Afin de pouvoir appliquer le principe d'une coordination des temps verts des feux tricolores sur des intersections consécutives d'une même section de route, dite « vague verte », différentes conditions doivent être remplies.

Tout d'abord, les différentes installations de feux tricolores sur un tronçon doivent être interconnectées entre elles permettant le transfert de données par le biais d'un câble de télécommunication ou d'une transmission sans fil et connectées à une centrale de gestion à distance du trafic qui surveille en permanence la situation de trafic sur ces sections et qui permet d'intervenir à distance.

Ensuite, le tronçon concerné ne doit pas être trop long ou présenter trop d'interférences entre les différentes intersections, telles que des intersections non signalées ou des bandes de stationnement, afin que les voitures arrivent à l'intersection concernée au moment prévu pour la phase verte des feux tricolores.

En ce qui concerne la situation au Luxembourg, seules la Ville de Luxembourg et la Ville d'Esch-sur-Alzette disposent de services de circulation avec des centrales de gestion à distance du trafic et le principe des « vagues vertes » est effectivement appliqué sur différents tronçons routiers dans ces communes depuis des années.

L'Administration des ponts et chaussées ne dispose actuellement que d'installations de feux tricolores isolées dans le pays et ceci surtout à proximité des échangeurs autoroutiers et une coordination de ces installations n'est guère opportune. Dans la majorité des cas, les installations se trouvent sous la compétence des autorités communales autorisées sur le réseau routier de l'État par voie d'une permission de voirie.

Or, l'Administration des ponts et chaussées est en train de réaliser un concept pour une gestion centralisée des feux tricolores sur le réseau de l'État dans le but de mieux gérer le trafic motorisé, d'améliorer la performance du transport public par bus et de mieux tenir compte de la mobilité douce. Ce concept prévoit d'une part la création d'une centrale de gestion à distance du trafic auprès de l'Administration des ponts et chaussées afin de pouvoir gérer à distance toutes les installations de feux tricolores y connectées dans le pays. D'autre part, il est prévu que les feux tricolores sur le réseau routier de l'État, ceci dans les communes qui ne disposent pas d'un service dédié à la gestion de la circulation, soient exploités par l'Administration des ponts et chaussées et connectés à la nouvelle centrale de gestion à distance du trafic. L'avantage pour les communes, à

part ceux décrits ci-avant, est que les frais pour l'exploitation et la maintenance de ces feux tricolores soient repris par l'État.

Les premières analyses ont identifié 14 tronçons potentiels pour l'application du système de « vagues vertes » qui se trouvent majoritairement sur les pénétrantes de la Ville de Luxembourg et les axes principaux dans la région sud et la « Nordstad ». Dans un premier temps, il est prévu de réaliser un projet pilote dans la traversée de Bascharage dans le but de fluidifier le trafic, celui des bus inclus. Un deuxième projet pilote est prévu sur la route nationale N6 entre la Ville de Luxembourg et Capellen. La réalisation des tronçons identifiés dépend d'une part des expériences tirées des projets-pilotes et d'autre part de la collaboration des communes concernées. Un effet bénéfique secondaire du concept de la « vague verte » avec une fluidification du trafic motorisé est la réduction des émissions NO_x.

Actuellement, les services de l'Administration des ponts et chaussées sont en train de mener les études préparatoires pour l'appel d'offres pour la centrale de gestion à distance du trafic ainsi que les études en vue de la réalisation des projets pilotes.